



RÉSOLUTION 4 - 2026.06.04

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : notre déficit MAO et notre besoin de machinerie en sciences;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de financer la somme de 2500\$ plus taxes et frais de livraison pour l'achat d'une ponceuse et d'une perceuse colonne (montant exact à confirmer après l'acceptation de la soumission par courriel dans les prochains jours).

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil